

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

## Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUILLET

### L'ACTE D'ACCUSATION

Les journaux publient l'acte d'accusation rédigé par M. Quesnay de Beaurepaire et signifié par la Haute Cour au général Boulanger et à ses prétendus complices, MM. Dillon et de Rochefort.

Cet acte déclare que le général est coupable de complot, de concussion et d'attentat.

Le complot, d'après la commission des Neuf éclairée par les recherches de M. Quesnay de Beaurepaire, a débuté en Tunisie, lorsque le général, déjà dévoré par l'ambition, favorisait les menées de ses amis dans le but de devenir ministre de la guerre.

Ces menées ont paru incontestables à la commission d'instruction, puisque le général arriva à ses fins et fut ministre.

Etant ministre de la guerre, le général aurait puisé dans les caisses de l'Etat pour assurer sa popularité, et il aurait ainsi dilapidé 242,693 francs et 65 centimes pour subventionner certains journaux.

Il paraît que jamais les autres ministres n'ont donné un sou de subvention à un journal.

Voilà pour le complot.

Passons à l'attentat.

Il paraît que, le jour du départ de la gare de Lyon, en décembre 1887, une marche sur l'Élysée devait avoir lieu.

Vous ne vous en doutez peut-être pas, mais M. Q. de Beaurepaire l'affirme et il l'a prouvé à la commission des Neuf en lui mettant sous le nez des lettres saisies au domicile du général et où se trouvaient ces mots : « *Ave Cæsar imperator!* »

Vous objecterez que ce n'est pas la faute du général si des partisans enthousiastes lui ont écrit dans ce style ; mais M. le procureur général vous répond que l'accusé, en conservant ces lettres, avouait qu'elles répondaient à ses aspirations secrètes.

Autre preuve :

Le général Boulanger avait des sommes considérables à sa disposition.

D'où venait cet argent ?

Là, M. Q. de Beaurepaire est embarrassé, et il ne peut signaler que 1,275 lettres chargées transportées par le service des postes.

Tout citoyen, direz-vous, a le droit de recevoir l'argent qu'on lui envoie ; l'accusateur l'admet, mais à la condition que ce ne soit pas le général Boulanger.

Voilà donc, en le disséquant, tout ce que contient l'acte d'accusation !

Et l'on se demande comment des hommes graves, comme M. Merlin et les autres sénateurs de la commission des Neuf, ont pu attacher de l'importance à des allégations aussi ridicules.

Quant aux sommes qui auraient été dépensées en subventions aux journaux, sans discuter ici la réponse des feuilles boulangistes qui affirment que le général a un *quitus* en règle, nous nous contenterons d'ajouter qu'il est

écœurant de voir continuer, dans des actes publics, ce système de calomnies malpropres qui a achevé de déshonorer, dans les convulsions de son agonie, la majorité républicaine du Palais-Bourbon.

### Le roman de la Haute Cour

M. Louis d'Estampes dans la *France nouvelle*, qualifie l'acte d'accusation de prologue du roman judiciaire qui se déroulera devant la Haute Cour.

« Il est question, dit cet écrivain, de beaucoup de choses dans ce ramassis confus où M. Q. de Beaurepaire a scruté les nuits historiques et autres ; d'indiscrets appels au scandale y sont glissés comme dans certains feuilletons, dont l'immoralité n'est pas douteuse ; des insinuations d'improbité y sont intercalées avec un art insuffisant ; mais quant à l'attentat, quant au complot, point de preuves. Il résulte, en effet, du document, que M. Boulanger s'est beaucoup remué comme directeur de l'infanterie au ministère de la guerre ; on lui en fait aujourd'hui un grief, mais on le nomma général de division, et il fut investi du beau commandement de la Tunisie. Dans ce poste important, il ne négligea rien pour appeler l'attention sur lui ; on le lui reproche aujourd'hui, mais M. Clémenceau et ses amis, auxquels il n'avait pas encore « volé leur popularité », virent dans cette agitation un motif sérieux de faveur républicaine, et M. Boulanger fut nommé ministre de la guerre, adulé, choyé à l'extrême par les républicains qui, présentement, font de lui un criminel.

« N'est-il pas extraordinaire qu'on ait donné un commandement de corps d'armée à ce ministre « conspirateur » dont les complots s'élevaient avec tant d'audace ?

« Mais voici qui est plus fort : Selon l'acte d'accusation, M. Boulanger, d'accord avec les chefs de la gauche réunis en conciliabule nocturne, ont assuré par des manifestations tumultueuses l'échec de la candidature présidentielle de M. Ferry, et la victoire de M. Carnot. Voilà le crime !

« M. Q. de Beaurepaire n'est pas un féroce procureur-général, comme on l'a prétendu ; cet homme qui a ramassé la croix d'officier de la Légion d'honneur sur le parquet de la Haute Cour, n'est qu'un mauvais plaisant.

« C'est ainsi qu'il argue contre M. Boulanger de ses succès électoraux. Rien, cependant, n'empêchait MM. Ferry et Clémenceau de briguer en tous lieux les suffrages populaires. Ils ont jugé plus prudent de conclure une association électorale pour la confection de la loi contre les candidatures multiples, votée par escamotage en quelques minutes, à bout de session.

« Il a été souvent question des raisins secs à la Chambre, mais, en réalité, c'est aux raisins trop verts que pensaient les députés sortants, et, espérons-le, sortis pour toujours.

« Est-ce qu'on traduira aussi pour attentat, devant la Haute Cour, le suffrage universel ? »

### APPELS A L'INSURRECTION

Samedi dernier, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre et dont celle-ci a voté l'affichage, M. Henri Brisson disait :

« Les sentinelles visibles de la République n'ont pas le droit d'abandonner leur poste. Elles n'ont que deux devoirs à remplir : le premier c'est celui d'accomplir leur mandat, c'est-à-dire de voter les lois nécessaires pour défendre ce qu'elles ont mission de défendre, et le second, c'est quand elles n'ont pu assurer la défense de la République de liberté, et de se faire tuer pour elle. »

Et plus loin :

« Vous déposerez votre bulletin comme vous saisissez une arme, comme vous la saisissez le jour où il faudrait ! »

Lundi, à propos d'un duel qui a causé la mort d'un journaliste républicain, la *France* écrit :

« Qu'ils songent aussi que ce n'est pas seulement une bataille électorale que nous aurons prochainement à livrer. »

Voilà de quel respect les républicains sont aujourd'hui décidés à entourer les décisions du suffrage universel.

### UN JEU MORAL ET NÉCESSAIRE

On a beaucoup parlé du jeu des *trente-six bêtes* sur lequel s'étendit la haute protection de M. Constans, gouverneur général d'Indo-Chine, protection qu'un journal officieux, le *Temps*, trouve éminemment « moral et nécessaire » dans l'intérêt des administrés. On ne sera peut-être pas fâché de savoir en quoi consiste ce jeu moral et nécessaire ; nous en empruntons la description à une très intéressante brochure de M. Laffite, intitulée : *La vérité sur le Tonkin*.

« Quand on disait à un administrateur : Faites des économies, augmentez les revenus, il aurait dû se rendre compte qu'il y a des dépenses productives et des économies ruineuses. Je citerais, comme exemple, la ferme des jeux qu'on a affirmé à des Chinois pour 600,000 francs par an.

« Eh bien, en dehors de l'immoralité de cette création, car le gouvernement annamite ne tolérât pas les jeux, il est arrivé que le protectorat a plus perdu qu'il n'a gagné, parce que les impôts sont rentrés moins bien et que les indigènes se sont appauvris de plusieurs millions. Les concessionnaires ne se sont pas contentés de faire jouer chez eux, ils ont exploité une espèce de loterie, le jeu des trente-six bêtes, et leurs agents sont allés dans tous les villages recruter les dupes. Le tirage du jeu des trente-six bêtes a lieu à date fixe, en un point désigné. Or, ce tirage est tout bonnement un vol. Il y a trente-six bêtes, chacun choisit celle qu'il veut : qui le lion, qui le tigre, qui le dragon, etc. La banque est sensée en garder deux pour elle ; c'est son bénéfice, comme le 0 et le 00 de la roulette.

« Le jour venu, les porteurs de billets arri-

vent en foule ; ils trouvent suspendu au plafond un ballon de papier dans lequel est enfoncé la bête qui doit gagner ; le moment venu, le ballon se déchire et on voit l'animal qui donne droit à trente-six fois la mise à tous ceux qui l'ont choisi. Est-il besoin de dire que, la veille de l'opération, tous les collecteurs sont rentrés, et que le relevé fait, le fermier a emballonné la bête qui avait le moins de pre-neurs.

« Le bénéfice devient, pour lui, aussi sûr qu'illicite. »

« On le voit, il se passe parfois au Tonkin des choses assez étranges !!! »

Par ce jeu « moral et nécessaire » on peut juger des autres.

### Prince de Bismarck et général Waldersée

Pendant que nous nous amusons en France, les peuples étrangers étudient avec une attention bien voisine de l'anxiété l'horizon politique européen. La lutte est décidément engagée à Berlin entre le chancelier prince de Bismarck et le ministre de la guerre général de Waldersée.

Lequel triomphera ?

M. de Bismarck a son passé ; la gloire de son nom, l'attachement que lui ont voué les populations. Mais M. de Waldersée a l'appui de l'empereur Guillaume.

M. de Bismarck est devenu, par comparaison, un pacifique. Il a pris cette attitude depuis quelques années, il a la responsabilité de son œuvre à défendre ; il a été heureux ; il veut l'être jusqu'au bout ; il est vieux, il ne tient point à aventurer sur un nouveau coup de l'empire si laborieusement créé.

De temps en temps, lorsque les états-majors se plaignent de sa modération, il pousse de grandes clameurs ; il calomnie la France, il soutient énergiquement le septennat ou des mesures analogues ; il achète ainsi quelque repos et maintient la situation à bras tendu.

Jusqu'à ce jour, sa politique a réussi.

Mais il a des adversaires qui démentent ses intentions restrictives ; il est notamment poursuivi par le dénigrement du général Waldersée, le confident de Guillaume II, le représentant actif, ambitieux du parti de la guerre.

L'Empereur, jeune, amoureux de parades, jaloux de reconquérir à son tour des lauriers, est placé entre les deux routes, celle que lui montre M. de Bismarck, et celle que lui montre M. de Waldersée.

Les journaux de Russie, d'Allemagne et d'Autriche semblent plutôt croire au triomphe du guerrier qu'à celui du pacifique. Que les journaux qui ont quelque souci de la France cessent donc de défendre les braillards et les casseurs de vitres et de les décorer du nom de patriotes. Le temps n'est peut-être pas loin où la France aura besoin de véritables patriotes.

Elle les trouvera. Les braillards seront rentrés dans les bateaux de charbon ou sous les tapis verts des sous-préfectures qu'ils affectionnaient si fort en 1870.



## INFORMATIONS

### LETRE DE FÉLICITATIONS

A la suite de la revue de dimanche, le Président de la République a adressé une lettre au ministre de la guerre, afin de le prier de transmettre au gouverneur et aux troupes de l'armée active et de l'armée territoriale de Paris, ses félicitations « pour l'ordre dont elles ont fait preuve ainsi que pour la précision avec laquelle elles ont, malgré le mauvais temps, exécuté tous leurs mouvements. »

Ces compliments de M. Carnot valent tout autant que ceux de M. Grévy. Que des ministres civils ou laïcs administrent l'armée et fassent les promotions, soit ; mais parler de choses militaires, de manœuvres et de correction martiale, cela ne leur est pas permis.

La tranquillité a été de nouveau troublée avant-hier soir dans la rue Royale. Quelques tapageurs, dont quatre ont été arrêtés, ont essayé une manifestation.

Il ne serait peut-être pas inutile de rechercher si ces démonstrations ne sont pas le fait de meneurs allemands et italiens préparant ainsi et secondant les récriminations, aussi intéressées qu'absurdes, des journaux à la solde de MM. de Bismarck et Crispi.

A côté des élans d'un patriotisme irréfléchi a pu se glisser l'influence perfidement calculée de la malveillance étrangère.

### UN FAIT A SIGNALER

Les Allemands achètent à nos marchés du territoire tout le bétail disponible, même à des prix supérieurs à ceux des marchés allemands. Le fait a été signalé à l'administration qui paraît ne pas s'en soucier. Personne ne se méprend sur la signification de ce fait.

### LA GRAND-CROIX DE CHARENTE

Le Pape Léon XIII vient de nommer le général de Charette grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (classe militaire). Par cette haute distinction, le Souverain-Pontife a voulu honorer en la personne du chef héroïque, les vaillants serviteurs de l'Eglise et de la France, les soldats de Castelfidardo, de Mentana et de Patay.

Le général de Charette, dont la foi égale le patriotisme, est aussi, logique dans le devoir, un royaliste ardent. C'est donc le défenseur de la Papauté, de la Patrie, du droit et de la liberté, que le Souverain-Pontife a voulu récompenser par une marque éclatante de paternelle bienveillance que la France accueillera avec fierté et gratitude.

## ÉTRANGER

SUISSE. — Le gouvernement suisse a chargé son représentant de demander au gouvernement allemand des explications au sujet de l'affaire que voici :

Dans le courant de la semaine dernière, le gouvernement local de Strasbourg a pris un double arrêté d'expulsion contre deux Suisses, les frères Muller, agriculteurs, établis à Blotzheim (Alsace).

Le gouvernement allemand n'a encore donné aucune réponse pour justifier cette mesure : il attend qu'un rapport sur cette nouvelle affaire lui soit envoyée de Strasbourg.

Ce qui donne une certaine gravité sur ce nouvel incident, c'est que le gouvernement suisse, dans ses réclamations, se base sur les traités existants et réclame le retrait de l'arrêté d'expulsion.

### ATTENTAT CONTRE L'EMPEREUR DU BRÉSIL

On télégraphie de Rio-de-Janeiro, à la France :

« Hier soir, au moment où l'empereur dom Pedro sortait du théâtre, un coup de revolver a été tiré sur lui.

» L'empereur n'a pas été atteint.

» L'auteur de l'attentat est un Portugais. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le *Courrier de Saumur* a publié mardi soir la lettre suivante que nous avons déjà donnée hier :

« Saumur, 16 juillet 1889.

» Monsieur Roland,

» Veuillez ne pas annoncer que j'ai accepté la candidature, car c'est inexact.

» Agrérez, etc.

» Docteur PETON. »

Aujourd'hui M. Peton se présente ; c'est officiel.

Il paraît que M. le préfet de Maine-et-Loire était hier à Saumur ! Tout s'explique.

La loge aura donné des ordres.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Edouard Joly, chef de bataillon du génie, attaché au ministère de la guerre, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

C'est la juste récompense due au mérite de ce vaillant officier.

### ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Par décision ministérielle du 11 juillet, M. Tampé, capitaine commandant au 41<sup>e</sup> chas-

seurs, a été désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

### MÉDAILLE D'HONNEUR

Le ministre du commerce et de l'industrie a accordé une médaille d'argent à M. Lebault, ouvrier cordier dans la maison Lépine, à Saumur.

### LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Le Comité conservateur du canton de Cholet a choisi à l'unanimité pour candidat au Conseil général M. Jules Baron. En présentant cette candidature, l'*Intérêt public* publie les considérations suivantes qui sont applicables partout :

« Dans quinze jours, vous allez être appelés à élire votre conseiller général.

» Ce combat d'avant-garde que vous allez livrer est d'une importance capitale cette année, et tous les électeurs sans exception doivent se préparer à y prendre part, car il est le prélude des élections législatives d'où sortira, espérons-le, une majorité conservatrice, qui nous donnera un gouvernement libéral et fort, capable de diriger avec fruit notre malheureux pays, livré depuis quelques années à des hommes impuissants et d'une moralité douteuse, qui gaspillent nos finances et nous conduisent à la ruine.

» L'industrie et le commerce subissent une crise désastreuse ; l'agriculture est sacrifiée et voit sa ruine prochaine. Que fait le gouvernement républicain pour leur venir en aide ? Il ouvre toutes grandes les portes de la France aux produits étrangers industriels et agricoles en ne réclamant que des droits d'entrée illusoire, enrichissant ainsi les autres nations au préjudice du pays.

» Et comme s'il n'était pas suffisant de léser les intérêts matériels des populations, nos gouvernants poursuivent leur œuvre, en fermant, contrairement à la volonté du pays et en haine de la religion, les écoles congréganistes, violant ainsi sans scrupules la liberté des pères de famille.

» Le temps n'est plus où l'on pouvait croire à une République sage, respectueuse des libertés de tous et des droits de chacun. Depuis longtemps déjà les républicains modérés semblaient voués à l'impuissance : aujourd'hui pour rester au pouvoir ils sont condamnés à courber la tête sous le joug des radicaux.

» En présence de l'écrasement des républicains modérés et des progrès du radicalisme, le salut du pays exige que les électeurs choisissent pour leurs représentants des adversaires résolus du régime actuel.

» Seul, un gouvernement conservateur ramènera le calme dans les esprits, l'activité dans les affaires et assurera la prospérité nationale.

» Substituer un gouvernement de liberté au gouvernement de tyrannie que nous subissons ; garantir aux pères de famille l'exercice de leurs droits dans l'instruction de leurs enfants, assurer l'indépendance de l'Eglise et l'inviolabilité de la conscience ; maintenir l'ordre public menacé ; défendre les intérêts industriels et agricoles compromis par l'accroissement continu des impôts et la concurrence étrangère ; ramener l'ordre et l'économie dans les finances publiques au lieu du gaspillage qui y règne en maître ; tel est le programme des candidats conservateurs. »

Nous félicitons dernièrement M. Ch. Carichou à l'occasion de sa nomination de collaborateur du comte de Lameth.

Voici la lettre du comte, que M. Carichou nous communique. Nous croyons aider à la croisade entreprise contre la sophistication en publiant *in extenso* cette lettre qui fait le plus grand honneur à notre sympathique compatriote.

*Habitation de Chalvet (Basse-Pointe) Martinique, le 13 mai 1889.*

A MONSIEUR CHARLES CARICHOU, A SAUMUR.

Monsieur,

Je suis heureux de répondre à la proposition que vous me faites, de joindre à vos nombreuses occupations la vente des produits de ma propriété de Chalvet (Martinique).

Je connais de longue date votre réputation de parfaite honorabilité. Je sais aussi que vous avez votre intelligence et votre temps à la défense de tous les produits reconnus purs, et que vous avez créé un journal dont le but est d'attaquer toute falsification qui malheureusement est la plaie de notre temps. Cette idée, Monsieur, est plus grande et rend plus de services que bien d'autres, aussi en êtes-vous justement récompensé par les différents ordres qui vous ont été conférés.

Je ne puis donc qu'être heureux de vous compter comme mon collaborateur pour la vente des produits de ma propriété de Chalvet, car c'est aussi l'idée que je veux poursuivre. Je veux réagir contre la falsification de produits qui doivent être livrés à la consommation dans toute leur pureté ; c'est pourquoi je vous autorise avec bonheur à prendre et à vous servir du titre de collaborateur pour l'introduction en France de mes produits de la Martinique, rhums et schrubbs qui sont, je vous l'affirme, la distillation pure et sans mélange des sucres de la canne à sucre et des différents fruits les plus savoureux de la Martinique, dont j'ai établi un dépôt dans mon château de Londigny-Ruffec (Charente).

Veuillez, Monsieur, recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Comte DE LAMETH.

ANGERS. — Le *Ralliement* dit que les pièces du feu d'artifice, n'ayant pu être tirées à cause du mauvais temps, ont été transportées dans un magasin et réservées pour servir aux fêtes de Bordillon qui doivent avoir lieu prochainement.

### 1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE (1)

### PREMIÈRE PARTIE

#### I. — QUERELLE

La discussion s'envenimait. Danelin s'écria nerveux :

— Tous ces gens-là songent, avant tout, à leur intérêt ; au fond, ils se moquent de nous, — des patriotes et de la patrie, — et sont aussi méprisables que les misérables dupes qui se déclarent leurs partisans !

A cette sortie, dont le discoureur ne prenait pas la peine de dissimuler l'irritation, un silence de mort régna autour de la table. Le garde-chasse, Sabas Callois, rouge de colère, s'était levé de son coin, prêt à intervenir, l'œil fixé interrogativement sur son vieux maître, M. Saint-Héliér. Celui-ci le calma d'un geste et haussa les épaules.

(1) Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.

Cependant, les regards des convives observaient avec anxiété Paul Aubierge, dont l'extrême vivacité faisait redouter un éclat.

Le jeune homme, quoique très pâle, paraissait parfaitement calme. Il regarda en face son interlocuteur.

— Monsieur Danelin, répondit-il, d'une voix qui tremblait à peine, voilà des paroles fâcheuses, et dont on se repent tôt ou tard...

— Est-ce une menace ? s'écria impétueusement Danelin.

Son adversaire fit un effort surhumain pour conserver son sang-froid et se tut.

— Est-ce une menace ? répéta Danelin qui ne se connaissait plus et dont les lèvres étaient blanches.

Aubierge perdit patience.

— Ma foi, dit-il, c'est... ce que vous voudrez.

En ce moment, M. Saint-Héliér se leva, un verre de champagne à la main :

— Messieurs, cria-t-il gaiement, permettez-moi de boire, un dernier verre, à vous tous, mes convives, et puis, en chasse, messieurs ! en chasse !...

A cette invitation, les bras se tendirent au milieu d'un joyeux hurrah. On était heureux

de cette diversion.

Quelques minutes plus tard, la troupe des convives redevenus chasseurs s'éparpillait dans le parc, dans la lande et dans le bois du voisinage.

— Ce Danelin est un vilain monsieur, murmurait un des invités en mâchonnant son cigare.

— Et René Pierson a eu une belle idée de l'introduire chez son oncle !... Quel sauvage !...

— Le connaissiez-vous auparavant ?

— Pas plus que vous, et je désire en rester là...

Dans presque tous les groupes, la conversation roulait sur le même sujet.

— Voyez-vous bien, grommelait Callois, le garde-chasse, ces choses-là sont inévitables !... Depuis deux jours, le brave papa Saint-Héliér fait déguster à tous ces gaillards-là les meilleurs vins de sa cave ; vous savez, histoire de célébrer l'ouverture... On tue plus de bouteilles que de gibier ! Oh ! pour ça, oui !... Et puis, il y a un certain cidre mousseux qui énerve comme cinq cents diables !... On siffle ça le matin, parce que c'est frais au gosier et que le four est encore chaud de la veille !... Pour n'être pas de Normandie, voyez-vous

bien, le cidre du Boulonnais n'en est pas moins un crâne cidre ! Oh ! pour ça, oui !... Et à force d'en boire, vous savez : patatra !

Le garde se dressa sur le bout des pieds et jeta autour de lui un coup d'œil perçant.

— Oh ! oh ! murmura-t-il, voilà nos deux coqs qui se cherchent... Pas de ça, Lisette !... Je m'en vais voir de quoi il retourne là-bas !... Voyez-vous bien, je l'aime tout plein, moi, le jeune M. Paul !... Oh ! pour ça, oui ! C'est que je le connais depuis son enfance... un fier lutron !... Et puis son père a tant fait pour moi !

Il parlait encore qu'il était déjà loin.

Aubierge et Danelin, en passant l'un près de l'autre, avaient trouvé moyen d'échanger à demi-voix quelques mots rapides avant son arrivée.

— Nous nous reverrons, dit Danelin, les dents serrées, avec un regard haineux.

— Quand vous voudrez, répliqua froidement Aubierge.

Et ne pouvant résister au désir de lancer une plaisanterie :

— Plus tôt même, si cela vous fait plaisir, ajouta-t-il.

Il paraît que deux personnes entendirent cette double réponse... Danelin s'éloigna dé-



UN PONTONNIER NOYÉ. — Lundi, un soldat de la classe 87, nommé Varlet, en lançant une grosse corde, est tombé à l'eau, pendant la construction d'un pont sur la Loire, en face d'Epiré, près Angers.

Les recherches pour retrouver son cadavre sont restées infructueuses jusqu'à ce jour.

Nous avons dit que dimanche, à l'inauguration de la statue de Beurepaire, sur le pont du Centre à Angers, un chœur d'enfants des écoles a chanté le *Salut à Beurepaire*, de M. A. Verrier, musique de M. Laffage.

Voici les paroles de ce morceau patriotique :

### SALUT A BEUREPAIRE

Première strophe. — *Le Bombardement.*

Tout retentit du fracas des batailles;  
Le canon tonne en suprême effort,  
Et par les airs, sillonnés de mitrailles,  
On voit planer le spectre de la mort.  
De mille feux la ville est embrasée.  
Suis, ô Verdun, ton noble gouverneur.  
Debout, toujours, et jusqu'au sol rasé,  
Résiste encor, sauve du mains l'honneur.

REFRAIN

O mes enfants, que dans votre mémoire  
De ce martyr le nom reste gravé;  
Tout glorieux, des fastes de l'histoire  
A notre appel le héros s'est levé!  
Saluons Beurepaire  
De nos chants triomphants; } bis  
O ma patrie, espère  
En tes jeunes enfants!

Deuxième strophe. — *La Mort d'un héros.*

Mais plus d'un cœur sent fléchir son courage  
Devant les morts qu'il n'ose plus compter,  
Et l'ennemi sent redoubler sa rage  
Devant les murs qu'il ne saurait dompter.  
Toi, cependant, illustre Beurepaire,  
Avec fierté tu relèves le front;  
« Rendre Verdun? c'est en vain qu'on l'espère;  
Plutôt la mort que subir cet affront. »

Troisième strophe. — *L'Apothéose.*

Héros, salut, salut soldat sublime,  
Ton nom sacré ne pourra plus périr;  
Si de ta mort on osait faire un crime,  
N'est-ce donc rien que de savoir mourir?  
De ton grand nom, dans nos jours de souffrance,  
Nos chers enfants voudront se souvenir.  
Et sur tes pas, en défendant la France,  
Ils marcheront, songeant à l'avenir.

POITIERS. — Sur la proposition de je ne sais qui, le ministre du commerce vient de décerner une médaille de bronze à M. Galbois, maçon à Poitiers.

Cette nouvelle a dû faire énormément de plaisir au père Galbois; mais je doute qu'il puisse remercier la personne qui lui a fait obtenir cette distinction.

daignement.

Presqu'au même instant, Callois arrivait en compagnie de M. Saint-Héliér, qu'il avait joint en route.

Paul les aperçut et marcha au devant d'eux. — J'espère que vous n'allez pas faire de folie! dit M. Saint-Héliér d'un ton moitié sévère, moitié paternel, en lui tapotant l'épaule familièrement.

— Ne craignez rien, monsieur, je connais mes devoirs, répondit le jeune homme. Ce brava ridiculisait insolemment devant vous des opinions qui sont les vôtres et que je partage. S'il ne se fût agi que de moi, peut-être eussé-je gardé le silence, mais vous étiez là; je n'ai pu me contenir.

— Voyez-vous bien, s'écria le garde-chasse en bourrant sa pipe, c'est qu'il vous aime, notre gas!... Ah! pour ça oui, M. Saint-Héliér!... C'est un fier luron!

— Je le sais, répondit doucement le vieillard en tendant à Paul une main que celui-ci serra avec respect, tandis qu'il offrait la sienne à Callois.

— C'est que je n'oublie pas! dit Aubierge avec une voix que l'émotion rendait basse et tremblante.

Le père Galbois est, en effet, enterré dans le cimetière de la Pierre-Levée depuis au moins dix-huit mois!

UN BEAU MARIAGE

Jendredi, a été célébré, dans l'église de Vouneuil-sous-Biard, arrondissement de Poitiers, le mariage de M. le lieutenant Cesbron-Lavau, du 7<sup>e</sup> hussards, avec M<sup>lle</sup> Isabelle de Lastic Saint-Jal.

Les témoins de la mariée étaient M. le comte Guillaume de Lastic Saint-Jal, et M. le comte de Lastic, de Lençloître. Les témoins du marié étaient MM. Cesbron-Lavau et M. le comte de Piolant, son beau-frère.

M<sup>re</sup> Luçon, évêque de Belley, officiait. Il a adressé aux fiancés un discours, pour leur rappeler les grands devoirs de la vie, esquissant à grands traits l'histoire des deux familles.

« Il y a environ sept siècles, a-t-il dit, une amitié chevaleresque unissait, dans les périls, dans la gloire, Hugues de Lastic et Simon de Montfort, dont le petit-fils Amaury épousa plus tard Eléonore d'Aviau. Or, voici qu'il y a quelques années seulement, M. le comte d'Aviau de Piolant, descendant de Simon de Montfort, qui fut l'ami d'Hugues de Lastic, devint à son tour l'ami de votre père, Mademoiselle, et, en épousant M<sup>lle</sup> Cesbron-Lavau, prépare, sans y penser sans doute encore, l'alliance que je vais bénir aujourd'hui. »

Assistaient à la cérémonie : S. A. I. le prince Kan-In, quatrième fils de S. M. l'empereur du Japon; MM. d'Antichamp, de Lusignan, Fayolle, du Moustier; M. le général Jacquemin, ancien directeur de la cavalerie au ministère de la guerre; les colonels Massiet, du 7<sup>e</sup> hussards, et Blanchot, chef d'état-major du 5<sup>e</sup> corps; M. le vicomte de Piolant, écuyer en chef de l'Ecole de Saumur, de nombreux officiers de cavalerie et d'artillerie, etc.

Après la cérémonie religieuse, un lunch réunissait au château tous les invités. Les habitants du bourg, gracieusement reçus par M. le vicomte de Lastic, s'étaient installés dans les ravissantes prairies qui prolongent le parc. Un rustique orchestre accompagnait les danses pittoresques des garçons et des filles du village. Quand la mariée, dans sa robe de satin blanc, est venue ouvrir le bal, elle a été accueillie par une immense acclamation partie du cœur, saluant sa grâce et sa beauté, acclamant son mari des cris répétés de : Vive la mariée! Vive M. Cesbron-Lavau!!...

LAVAL. — L'Indépendant de l'Ouest annonce que les boulangistes portent comme candidat au Conseil général, dans le canton Est de Laval, le général Boulanger.

Aujourd'hui que l'Exposition est vraiment terminée, les trains de plaisir répandent déjà

dans Paris une grande partie de nos populations.

Après les premières visites à la Tour Eiffel, ce sont les théâtres qui offrent le plus d'attrait aux voyageurs, et parmi tous, nous n'hésitons pas à recommander à nos lecteurs le théâtre de l'Ambigu-Comique, le plus ancien et le plus célèbre des théâtres du boulevard. C'est ce théâtre qui a remporté en ces derniers temps les plus grands succès populaires nouveaux, tels que le *Fils de Porthos*, les *Mystères de Paris*, *Martyre*, la *Porteuse de pain* et *Roger la Honte* qui, après plus de cent cinquante représentations, fait encore courir tout Paris.

*Roger la Honte* est la première pièce que le prince et la princesse de Galles ont voulu voir à leur arrivée à Paris.

Détail à noter et qui a son importance : le théâtre de l'Ambigu est le meilleur marché des grands théâtres de Paris : le prix des places est de 4 à 5 francs.

Autre détail : la salle est entièrement éclairée à l'électricité ; c'est dire qu'on y jouit d'une température toujours modérée.

Jamais théâtre ne fut plus fortuné! Succès sur succès, telle est la devise de l'excellente troupe de l'Ambigu-Comique.

### ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal *l'Écho Saumurois* servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juillet 1889.

L'avance acquise dans les Bourses précédentes se consolide aujourd'hui; on ne fait pas de nouveaux progrès; mais les rentes conservent leurs positions: 3 0/0, 84.25; 4 1/2 0/0, 104.90.

L'action du Crédit Foncier s'améliore encore à 1,273.75. Les obligations foncières et communales ont un marché très actif. La Foncière 1885 monte à 455. A ce prix et malgré une hausse de 15 fr. en deux jours, on ne peut que conseiller l'achat d'un titre qui verra certainement le pair.

La Société Générale s'échange à 453.75. La Banque d'Escompte est tenue à 503.75 et les nombreux engagements conditionnels qui se sont traités indiquent que les acheteurs voient la hausse.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas se sont négociées à 720 et 721.25.

La Société de Dépôts et Comptes Courants reste à 595.

Le Crédit Lyonnais clôture à 670. Le Panama est à 53.75. Le *Journal officiel* a promulgué hier la loi autorisant la compagnie à procéder à l'émission des obligations à lots non placées du dernier emprunt. L'opération aura lieu le 27 courant. Nous reviendrons sur les conditions et l'économie de cette opération.

L'action de la Tour Eiffel vaut 810.

Les obligations 5 0/0 des chemins Argentins sont bonnes à acquérir à 432.50.

L'obligations des Chemins de fer Economiques s'inscrit à 376.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 34 ET 36, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés . . . . . 1.50 le litre.  
Montpellier, 47 — . . . . . 1.75 le litre.  
Armagnac, 50 — . . . . . 2 » le litre.  
Verre compris.

### AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres. Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville. S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, Rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Chut! chut! interrompit M. Saint-Héliér... Ah ça, reprit-il, que chassons-nous aujourd'hui, père Sabas? Lièvre ou lapin? Perdrix ou caille?

— Mieux que ça, dit le garde... Mais cela vous importe peu; vous n'êtes pas un fameux chasseur, voyez-vous bien, sauf le respect que je vous dois!

— C'est vrai, j'ai la vue mauvaise... Et puis, je ne trouve pas grand plaisir à voir massacrer ces pauvres petites bêtes... Mais tu disais: mieux que ça!... Aurais-tu un sanglier en vue?

— Comme vous dites, monsieur!

— Un ragot?

— Mieux que ça, je vous dis.

— Un solitaire?... Non?... Quoi donc alors?

— Il s'agit d'une laie et de sa famille, ni plus ni moins!... Jacques Mallart, mon beau-frère, a vu hier la bête et toute sa clique défilait la garde au chemin creux du Bois-des-Morts. C'est un gas qui a le nez fin. Jacques! et il ne se trompe jamais, voyez-vous bien!

— Oh! mais c'est magnifique! s'écria M. Saint-Héliér, l'air joyeux. Si on pouvait détruire tout cela, ce serait bien heureux, pour ces braves cultivateurs surtout, dont le métier n'est déjà pas trop brillant et dont les sangliers

sont loin d'améliorer la position. Je vous quitte pour faire part de cette bonne nouvelle à nos deux Nemrods, MM. Alban de Selvieux et Camille de Morcenne... Où sont-ils? Les voyez-vous d'ici?...

— Oh! pour ça oui, dit en riant Callois. Les voilà là-bas, près du bosquet de sapins... Mais, faites attention à vous, M. Héliér... Il y en a de pas mal manchots, parmi vos invités, et un coup de fusil est bien vite attrapé!

— C'est bon, merci, répondit le vieillard qui s'éloignait tout en riant. Il est vrai, ajouta-t-il, qu'avec ma vue basse, il y a autant et plus à craindre pour eux que pour moi!... Bast! l'âge m'a rendu prudent!

Sa main eut un geste amical. Il continua de s'avancer vers les deux chasseurs dont il venait de prononcer les noms.

Aubierge et le garde restèrent seuls. Callois s'assit sur le gazon et se mit à battre le briquet; puis, tout en allumant sa pipe :

— Quel bon et digne homme, tout de même, que M. Saint-Héliér, dit-il. Bien sûr, s'il y a un paradis, comme je le crois, celui-là y ira tout droit! Oh! pour ça oui! C'est un saint: son nom n'est pas menteur!

— Nul mieux que moi ne le sait! s'écria

Paul Aubierge, tandis que le garde se remettait en route.

— Si tous les riches lui ressemblaient, voyez-vous bien, il n'y aurait plus de pauvres!... Pour ma part, le bon Dieu sait si j'en connais des indigents qu'il a secourus; sans compter ceux qu'on ne dit pas! Moi-même, je ne l'appréciais pas comme il le mérite, quand il m'a pris à son service! Oh! pour ça non!... Mon beau-frère Jacques, frère de ma défunte, était malheureux comme je l'ai été: Il lui a déniché un emploi ici! Jacques a été malade: Il a payé les frais! Il lui est venu en aide plus d'une fois!... Sans compter qu'il ne s'inquiète pas si on est son ami ou son ennemi; il accorde son assistance à tout le monde et, le plus souvent, en cachette... Oh! pour ça oui!... Car, voyez-vous bien, notre curé n'aurait jamais assez d'argent pour faire toutes ses amonitions... D'où ça vient-il, sinon du papa Saint-Héliér?.. Un saint homme, je vous dis!... Aussi, tout à l'heure, quand ce brigand de Danelin, qu'on l'appelle, vous a apostrophé, rapport aux opinions de M. Saint-Héliér, tout mon sang s'est retourné et, si je ne m'étais pas retenu, voyez-vous, je crois qu'il aurait passé un mauvais quart d'heure, le chenapan! (A suivre.)



**FAILLITE LABALLE**

Par jugement en date du 15 juillet 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Laballe, forgeron au Petit-Puy, commune de Saumur.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au 1<sup>er</sup> juillet 1889.

M. Milon a été nommé juge-commissaire et M. Bonneau syndic provisoire.

Pour extrait,  
(614) Le Greffier, COLLIN.

**FAILLITE GUIGNARD**

Par jugement en date du 15 juillet 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur Guignard, Félix, commissionnaire en vins à Saumur, qui a été déclaré non-excusable.

Pour extrait,  
(615) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

**EXTRAIT**

**D'un Jugement de Divorce**

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, entre M. Jules Billy, propriétaire au Puy-Notre-Dame, et dame Aimée Guibert, son épouse, domiciliée précédemment de droit au Puy-Notre-Dame et actuellement à Fosse-Bellay, commune de Cizay.

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux et au profit de M. Billy,

Et que M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, occupait pour celui-ci sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(616) L. ALBERT.

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve n<sup>o</sup> 7.

**Séparation**

**DE CORPS ET DE BIENS.**

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du treize juin dernier, enregistré, entre M<sup>me</sup> Louise Cornilleau, journalière, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, et M. Joseph Leboue, ancien fermier, actuellement journalier à Saint-Lambert-des-Lévéés,

Il appert :

Que la séparation de corps et de biens a été prononcée au profit de ladite dame, et que M<sup>e</sup> ALBERT occupait pour elle sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme par moi avoué-licencié soussigné. Saumur, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(617) L. ALBERT.

**Dissolution de Société**

Suivant acte sous signatures privées, en date, à Saumur, du 4 juillet 1889, enregistré à Saumur le 3 juillet 1889, folio 76, case 1<sup>re</sup>, aux droits de 7 fr. 50, dissolution, pouvoir 3 fr., décimes 2 fr. 63,

M<sup>me</sup> HORTENSE DUDOUET, veuve de M. ANGELO BOLOGNESI, négociante, demeurant à Saumur, et M. CHARLES CARICHOU, négociant, demeurant également à Saumur,

Ont déclaré dissoudre par anticipation, à partir du 4 juillet courant, la Société en nom collectif existant entre eux sous la raison :

Veuve Angelo Bolognesi et Charles Carichou.

Avec siège à Saumur, rue Verte et rue de Poitiers; ladite Société constituée par acte sous seings privés du 1<sup>er</sup> août 1880, enregistré à Saumur le 28 août 1880, folio 6, verso case 5, aux droits de 200 francs décimes compris, ayant pour objet l'exploitation de la maison de spiritueux, liqueurs et vins fins, fondée par M. Angelo Bolognesi en 1859.

La liquidation sera faite par M<sup>me</sup> Angelo Bolognesi à laquelle les pouvoirs les plus étendus ont été conférés à cet effet.

Deux doubles de l'acte de dissolution ont été déposés, conformément à la loi, aux Greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton sud de Saumur, les 10 et 9 juillet courant.

NOTA. — M<sup>me</sup> Angelo Bolognesi reste en possession du fonds de commerce dont la propriété lui sera reconnue par la liquidation.

Etude M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 47.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ

**MAISON D'HABITATION**

A Saumur, rue de Lorraine, 32,

Avec Cour, Jardin bien arboré.

Vastes Communs.

**Le tout en très bon état.**

FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (379)

**ON DEMANDE A ACHETER** une Cave en bois en bon état, contenance 50 barriques ou au-dessus.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**ON DEMANDE une apprentie** pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 10.

**MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS**

**Lépicier et Grolleau**

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS  
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

**Changement de Domicile**

L'Etude de M<sup>e</sup> POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

**SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux mélangés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. BOUTCHET, 2, rue Saint-Jean.

**VICHY**

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bourbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**Un Journal conservateur**

Tri-hebdomadaire, de province, près Paris, demande un acquéreur sérieux. — Ce journal a plus d'un demi-siècle d'existence.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales C. X.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

**Tapisseries Artistiques**

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M<sup>me</sup> NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

**MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR**

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

**BANDAGES HERNIAIRES**

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham F<sup>rs</sup>, Drs, Chems, Hernes, rue de la Banque, 16, à Paris

**SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON**

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

**Prix Modérés**

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole (3<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures. ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS. Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 25	Banque de France	3820	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	373	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	87 40	Banque d'Escompte	501 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	445	Compagnie parisienne du Gaz	513 50
4 1/2 1883	104 95	Comptoir d'Escompte	90	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	445 25	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	345
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1272 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	444	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	46
Oblig. 1855-60 3 0/0	535	Crédit Industriel et Commercial	580	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	373	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	49
— 1865 4 0/0	525	Crédit Lyonnais	670	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	441 50	— obligations à lots	134
— 1869 3 0/0	408	Dépôts et Comptes courants	595	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	595
— 1871 3 0/0	392 50	Crédit Mobilier	452 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	397	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	516 50	Société Générale	800	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	403 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	102
— 1876 4 0/0	520	Est	1291 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	412	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	374	Paris-Lyon-Méditerranée	1160	Nord 3 0/0 r. à 500	414	— 1884 5 0/0	100 75
Bons de liquidation	525	Midi		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	407 75	— 1889 4 0/0	92
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	406 50		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 30		
				Dette d'Égypte 6 0/0	446 50		
				Extérieur 4 0/0	73		
				Hongrie 4 0/0 or	84 60		
				Italie 5 0/0	94		
				Portugal 4 1/2 1888	493 50		